

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 19 juin 2025

Présidence de Monsieur Sylvain Richard

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 84-2025 sollicitant un crédit total brut de CHF 836'500.- TTC pour les aménagements du quartier de Malley-Gare,
Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet, considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
Décide

1.- **d'allouer** à la Municipalité un crédit brut de CHF 565'500.- TTC avant déduction des subventions estimées de CHF 141'500.-, soit un montant net à charge de la Ville de Renens de CHF 424'000.- TTC destiné à la construction du chemin des Bouchers, de la sortie sud de la Halte Prilly-Malley et de l'aménagement de la Vélostation de Malley-Gare. Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans les comptes du patrimoine administratif suivants :

- N° 3820.1096.5010 – Construction chemin des Bouchers pour CHF 293'900.- brut TTC avant déduction des subventions estimées de CHF 44'600.-, soit CHF 249'300.- net TTC.
- N° 3820.3085.5060 – Aménagement Vélostation pour CHF 150'000.- TTC, avant déduction des subventions estimées de CHF 96'900.-, soit CHF 53'100.- net TTC.
- N° 3820.3086.5060 – Construction sortie sud de la halte Prilly-Malley pour CHF 121'600.- brut TTC.

2.- **d'allouer** à la Municipalité un crédit brut de CHF 271'000.- TTC avant déduction de la participation de la Ville de Prilly de CHF 135'500.- soit un montant net à charge de la Ville de Renens de CHF 135'500.- destiné aux aménagements d'urbanisme transitoires dans le périmètre du futur quartier de Malley-Gazomètre.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement N° 3820.3087.5060 – Aménagements d'urbanisme transitoire.

3. **de prendre acte** que soient portés aux budgets 2026 à 2031 les charges supplémentaires de fonctionnement inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 7.1.4 des incidences financières.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 avril 2025

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2025

Le Président

La Secrétaire

Sylvain Richard

Corrine Simon

